



Municipalité de
Saint-Raphaël

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-RAPHAËL

AVIS DE PROMULGATION

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné greffier-trésorier de la municipalité

QUE, lors de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Raphaël tenue le **5 décembre 2023**, le conseil de cette municipalité a adopté le Règlement no. 2023-006

CE règlement a reçu les approbations requises par la Loi comme suit :

1- Avis de motion en date du **3 octobre 2023** et dépôt du projet de règlement à la séance du **7 novembre 2023**.

2- Adoption par le conseil municipal en date du **5 décembre 2023**

3- Avis de promulgation en date du **7 décembre 2023**

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Raphaël ce **7 décembre 2023**

Claude Morin, Adm.A.
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Claude Morin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Raphaël, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant, deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil municipal entre 13 h et 14 h de l'après-midi, le **5 décembre 2023**.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce **7 décembre 2023**

Claude Morin, Adm.A.
Directeur général et greffier-trésorier